

Environnement

Stocamine : un décret simplifie les garanties financières

Par L. B. - 20 avr. 2022 à 15:32 | mis à jour le 22 avr. 2022 à 06:39 - Temps de lecture : 1 min



Si des travaux de remblaiement de certains blocs sont sur le point de débuter, l'enfouissement définitif des déchets de Stocamine à Wittelsheim est, pour l'heure, conditionné à une nouvelle demande de l'exploitant MDP. Photo L'Alsace /Thierry GACHON

La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a signé, vendredi, un décret exonérant les exploitants d'installations classées de constitution de garanties financières dès lors qu'elles sont couvertes par des garanties de l'État. Cette décision est la conséquence de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy, [qui avait annulé l'arrêté préfectoral autorisant le confinement des déchets](#) enfouis par Stocamine à Wittelsheim, au motif que les MDP, filiale à 100 % de l'État, n'avaient pas elles-mêmes constitué des garanties financières. Sans surprise, la décision gouvernementale a été vivement critiquée par les militants des associations environnementales